

Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Je souhaite participer à 100 pour 1 et m'engage pour 2 ans à effectuer un don de€ par mois sous la forme suivante :

1/ par virement , date du virement mensuel :

.....

2/ par chèque à l'ordre de **Association Cent pour un Vienne**, ce chèque peut être annuel ou autre.

Dates du ou des chèques :

.....

Je ne souhaite pas prendre d'engagement mais je manifeste ma solidarité par un don ponctuel de

.....€


Date :

Signature :

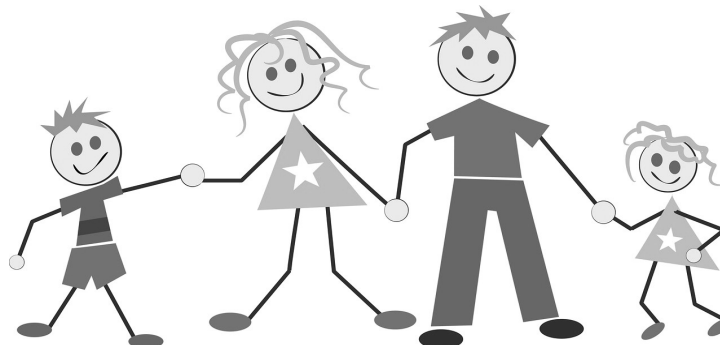
Bulletin d'adhésion à nous retourner à :

Association 100 pour 1 Vienne
MPT 10 rue du Nouveau Brunswick
86100 Châtellerault

Pour effectuer vos virements :

			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA TOURAINE POITOU		24/01/2019	
CHATELLERAULT BLOSSAC		00004	
Tel. 0549854934 Fax. 0549859527			
Intitulé du Compte : ASSOC. CENT POUR UN VIENNE			
69 RUE CREUZE 86100 CHATELLERAULT			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
19406	00004	67171719272	10
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1940	6000 0467	1717 1927 210
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP894			

Si vous souhaitez apporter vos compétences, n'hésitez pas à nous contacter



100 pour 1 Vienne (86)



« La Solidarité est Universelle »

Accueillir, héberger, soutenir dans leur intégration des familles de migrants, qui se retrouvent sans ressources et à la rue avec leurs enfants : n'est ce pas respecter les droits fondamentaux de tout être humain ?

Contacts

100pour1vienne@gmail.com

Châtellerault

06.49.43.74.73 ou 06.50.18.18.45

Poitiers : 06.78.61.29.36

Loudun : 06 77 65 69 44

www.facebook.com/100pour1vienne
mise en conformité RGPD

100 pour 1 Vienne **100 dons pour 1 hébergement.**

Adhérer à **100 pour 1**, c'est manifester sa solidarité à l'égard des rejetés du monde. Il est inacceptable qu'en France, pays des Droits de l'Homme, des personnes se retrouvent à la rue. Et c'est encore plus choquant quand il s'agit de familles avec des enfants.

100 pour 1 a décidé d'agir pour remédier à ces situations : les donateurs s'engagent à donner 5 €, 10 €, 15 €, ou plus, par mois pendant deux ans pour financer la location d'un appartement pour 1, 2 ou 3 familles jusqu'à ce qu'elles retrouvent leur autonomie.

Chaque famille est encadrée par des bénévoles pour l'aider dans son parcours d'intégration (apprentissage du français, scolarisation des enfants, administration, santé, travail, bénévolat, etc...). Les familles sont impliquées dans ce parcours par un contrat d'engagement signé avec l'association.

Plus de 450 donateurs engagés pour 2 ans constituent le collectif **100 pour 1 Vienne** qui héberge des familles à Châtellerault, Poitiers, Loudun

100 pour 1 Vienne

TOUS ENSEMBLE POUR AGIR

100 pour 1 Vienne fait partie des EGM86 (Etats Généraux de la Migration) qui regroupent un collectif d'associations.

Nos actions sont menées avec l'appui de nombreuses associations de solidarité pour des besoins ou aides spécifiques, dont Emmaüs, la Ligue des Droits de l'Homme, le Toit du Monde, la Barque, Loudun Solidarité Migrants, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, etc..

« l'humanité de demain se construit sur l'accueil d'aujourd'hui »

NOUS RENCONTRER

Donateurs, vous souhaitez apporter davantage de votre temps pour l'accueil des familles : transport de meubles, électroménagers..., petits travaux d'entretien et de rénovation des logements..., écoute et accompagnement des familles dans leurs démarches administratives, culturelles, sociales...

.....Prenez contact.

Adhérer à
« 100 pour 1 Vienne »



Pour assurer l'efficacité de notre action, il est préférable que les donateurs s'engagent pour une durée d'au moins deux ans. Mais les dons ponctuels sont bienvenus.

Tout donateur devient adhérent de l'association.

Quel que soit le mode de paiement il est nécessaire de nous retourner le bulletin d'adhésion afin que nous ayons vos coordonnées et puissions vous adresser un reçu pour déduction fiscale. **Votre participation vous donne droit à une réduction d'impôt de 75%** dans la limite de 1000 € en tant que don à une association favorisant le logement des personnes en difficulté (case 7UD de la feuille d'impôt, article n°200 du CGI).

Exemple : un don de 10€/mois ou 120€/an vous revient à 2,50€/mois ou 30€/an

Les lettres d'information se font par **liste de diffusion** grâce aux adresses mails. Pour les adhérents qui n'en disposent pas, il est possible de les leur envoyer par courrier en échange de timbres.

Merci pour votre compréhension

Association Loi 1901 déclarée le 07/01/16